Compte-rendu de la Consultation Citoyenne

14 mai 2022– Grâce

- ***Présents :***
- ***Citoyens*** *: 16*
- ***Intervenants*** *:*
  - *Mr **FALCONE** – **Échevin** (Patrimoine - Développement durable, environnement, agriculture, gestion des déchets, mobilité, propreté publique - Démocratie participative - 3e âge - Citoyenneté et Egalité des chances).*
  - *Mme **QUARANTA – Présidente du CPAS** (Affaires sociales – Emploi et Maison de l'emploi).*
  - *Mme **HENDRICKX – Présidente du Conseil d'Administration de la Société de Logement de Grâce-Hollogne**.*
  - *Mme **PLUMACKER** – Éducatrice spécialisée – Service communal **ECPC**.*
  - *Mme **BAILLIEN** - Éducatrice spécialisée – Service communal **ECPC**.*

- ***Excusés :***
  - *Mr **CIMINO – Échevin** (Cohésion sociale – Relations avec les quartiers et associations – Jeunesse – Sports – Centre de vacances – Bien-être animal).*
  - *Mme **CROMMELYNCK** – **Échevine** (Enseignement - Village des Benjamins et Petite enfance – Culture– Bibliothèques).*
  - *Mr **GIELEN – Échevin** (Population/Etat civil/Sépultures – Voiries - Parcs et plantations).*
  - *Mme **PIRMOLIN** – **Présidente du Conseil communal**.*
  - *Mr **FANUEL- 1er Inspecteur de police - Service Proximité.***
  - *Mr **MONTULET - Inspecteur de police - Service Proximité.***

Thèmes proposés lors de l'inscription :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME-VOIRIE-ENVIRONNEMENT

1. ***Place du Pérou : aménagements de la place / démolition de la piscine / Bancontact.***
2. ***Urbanisation à outrance.***
3. ***Manque d'espaces verts.***
4. ***Site Vieille Montagne.***
5. ***Parc de jeux pour les enfants*** – PATRIMOINE
6. ***Local pour les jeunes et maison de Jeunes*** - JEUNESSE- ATL
7. ***Trottoirs*** – URBANISME – VOIRIE
8. ***Propreté - poubelles publiques - nettoyage quotidien – incivilités et dépôts clandestins*** – POLICE - ENVIRONNEMENT

   MOBILITE-POLICE
9. ***Mobilité rue Mavis : construction, projet immobilier de 45 maisons.***
10. ***Possibilité de créer une rue cyclable.***

11. ***Vitesse en général et vitesse dans la rue Lairisse (ralentisseur impossible à placer → solutions alternatives (panneaux, …).***
12. ***Barrières rues Voltaire et Renan (rues scolaires).***
13. ***Divers.***

Échange 14/05/2022

1. ***Place du Pérou : aménagements de la place / démolition de la piscine / Bancontact*** **:**

- A-t-on des informations concernant l'aménagement de la place du Pérou ? La Piscine va être rasée mais les bureaux et les bâtiments autour seront-il conservés ?
- Avant, il y avait plusieurs banques, maintenant il n'y en a plus une seule. Nous sommes obligés d'aller jusqu'à Ans. C'est très compliqué pour les personnes qui rencontrent des difficultés à se déplacer ou qui se déplacent en transport en commun. Il y a le marché sur la place et aucun point de retrait d'argent autour. C'est problématique.
- Le même problème se pose pour les boîtes aux lettres de la Poste, il y en a de moins en moins, beaucoup ont été enlevées.

Retours :

- Aucun aménagement n'est encore prévu pour la Place du Pérou. Il n'y a pas de projet en cours. Ce sera sans doute pour la prochaine législature. Il faut attendre de voir si le projet de l'aménagement du Tennis plaine Samson va être concrétisé.
- Concernant les banques et les retraits d'argent, c'est du domaine du privé. La Commune n'a pas de pouvoir sur les décisions des banques de s'implanter sur le territoire ou de fermer leurs agences. Un point de retrait d'argent est prévu sur Hollogne (Place Préalles). Pour Grâce, les autorités locales sont bien conscientes de la problématique, une réflexion est en cours afin de trouver l'endroit le plus judicieux. Ce n'est pas une compétence du Collège communal, ce dernier peut juste avaliser, ou pas, la décision de l'entreprise privée.
- Il en va de même pour ce qui concerne la Poste. Celle-ci, n'informe même pas les autorités communales de leurs décisions.
- **N.B.** : Le facteur ne peut refuser de prendre le courrier que vous lui remettez en mains propres. Cela fait partie de ses nouvelles missions. Encore faut-il le croiser au bon moment.

2. ***Urbanisation à outrance*** :

- Un projet immobilier serait prévu sur le terrain à proximité du magasin « Aldi » ?

Retours :

- Il s'agit d'un terrain privé. La Commune ne peut pas refuser à un propriétaire de valoriser son bien (via la construction de maisons, ou d'immeubles, par exemple). Ce qu'elle peut faire et ce qu'elle fait, c'est être attentive aux normes et réglementations afin que celles-ci soient bien respectées (de la Région wallonne notamment) et veiller à ce que toutes les conséquences qui en découlent soient prises en compte, tels que par exemple : la mobilité, le parking, les espaces verts, la hauteur et le nombre d'étages du bâtiment, … Chaque demande est donc analysée et réfléchie et la Commune a le droit d'émettre des conditions et de bloquer, pour un temps, le projet si les conditions ne sont pas remplies. C'est le cas actuellement pour le projet en question.
- L'Administration communale doit aussi prendre en compte la densité croissante de la population. Il y a beaucoup de personnes qui recherchent et ont besoin d'un logement, sans parler des demandes de logements sociaux (il y a actuellement 2000 logements appartenant à la Société de logement de Grâce-Hollogne et 2000 demandes en attente). La règle de l'offre et de la demande entre en ligne de compte et ce type de projet immobilier y répond.

3. ***Manque d'espaces verts*** **:**

- Les citoyens font remarquer qu'il y a peu ou pas d'espaces verts, de lieux où se poser, de bancs ou d'espaces de convivialité.
- Serait-il possible d'installer un banc au niveau de la bibliothèque des Alliés (sur le trottoir) ? Il y en avait un à l'époque et celui-ci permettait aux personnes plus âgées de faire une pause sur le chemin de la Place du Pérou et offrait des moments d'échanges.
- Cité Wauters, il y a un parterre. Ce serait bien d'y placer également quelques bancs avec des poubelles. Cela permettrait aux habitants de se retrouver et offrirait des moments d'échanges et de création de liens.

Retours :

- La SLGH, dans le cadre de son plan d'embellissement des quartiers, prévoit le placement de bancs, notamment près des buildings. Il faut tenir compte des nuisances qu'apporte le placement de ces bancs. Il convient de donc trouver des endroits stratégiques non susceptibles de provoquer des nuisances.
- Au niveau communal, sept plaines de jeux sont prévues au sein de plusieurs quartiers (Cité du Flot, XVIII Bonniers, Berleur sur le site du Corbeau, à Hollogne dans le parc Forsvache, dans la cité de Bierset, sur Grâce et à Horion-Hozémont), le budget pour celles-ci ayant été voté par le Conseil communal.
- Une partie des terrains concernés appartient à la SLGH et une autre partie à la Commune. Une répartition doit-être initiée mais cela doit faire l'objet d'une réflexion préalable.
- Interventions citoyennes :
    - Avant il y avait des bancs et des espaces de jeux pour les enfants mais cela n'a pas été entretenu, a été dégradé et finalement démoli. Est-ce judicieux d'user de l'argent quand il y a un risque de dégradations ? Il y a surtout un problème d'éducation.
    - A Bierset, des bancs et un barbecue ont été construits avec les jeunes du projet « Été solidaire, je suis partenaire » et tout a été détruit.
        - ➔ Ce projet a été réalisé sur plusieurs sites de la commune, seul le site de Bierset a été abîmé.
- Les objectifs du CCLP vont vers un mieux vivre ensemble et un principe de collectivité. Il existe également des services « réduction d'énergie et solidarité » au sein de la Régie des Quartiers et du CPAS.
- Un rappel est fait de l'appel à projets « ***Budgets Participatifs*** » que les habitants peuvent soumettre. L'aménagement de l'espace public peut entrer dans les critères de sélection. Chaque ASBL ou groupement de citoyens de la commune pourra introduire un dossier auprès de celle-ci. Les démarches à accomplir :
    - La Commune de Grâce-Hollogne alloue un budget de 30.000 euros par an pour la mise en place de projets de quartier imaginés par les citoyens.
    - A partir de vos idées et après sélection des projets les plus adaptés, la Commune investira des parts variées de cette enveloppe pour les concrétiser.
    - Pour participer, vous devez remettre un dossier de candidature complet, entre le 1er mai et le 31 août 2022.
    - Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet de la commune https://www.grace-hollogne.be/ma-commune/service-communaux/citoyennete-egalite-des-chances/budget-participatif ;
    - Ou vous pouvez contacter le service communal Egalité des chances/Participation Citoyenne (ECPC), par e-mail : geraldine.plumacker@grace-hollogne.be - jessica.baillien@grace-hollogne.be ou par téléphone au 04/225 59 26 ou 0474/77.61.45 ou 0484/36.27.14.

4. ***Site Vieille Montagne, mobilité*** :

Retours :

- Il s'agit de la réhabilitation du plus gros site de production de zinc au monde (réhabilitation d'une friche), qui a, pendant longtemps, contribué au développement économique de Grâce-Hollogne. C'est une opportunité intéressante de participer activement au développement territorial du centre de Hollogne ;
- Le dossier est en cours depuis plus de 10 ans. En raison d'une modification de la législation, la procédure de mise en œuvre a été modifiée. La Zone d'Aménagement Différé (ZAD) est devenue une Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC).
  Aucune date butoir n'est actuellement connue. La volonté communale et de la Spaque (Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement) est de faire avancer le dossier le plus rapidement possible.
- Le dossier est actuellement entre les mains du département Urbanisme du service Technique communal.
  Prochainement, une proposition d'avant-projet de Schéma d'Orientation Local (SOL) sera présentée au Conseil communal afin d'obtenir une validation et de pouvoir poursuivre les procédures de la mise en œuvre (rien n'est encore fixé en termes d'occupation et de construction) ;
  Cet avant-projet prévoit différentes zones telles que : zone d'activité économique – zone commerciale – zone d'habitat – zone d'équipement communautaire et habitat – zone d'espaces verts (non accessible).
  Le SOL est un document à valeur indicative (une ligne de conduite).
- Dès que l'avant-projet SOL sera validé et accepté, que les accords concernant la mise en œuvre auront été rendus, une visite du site et une présentation à la population pourront être envisagées.

5. ***Parc de jeux pour les enfants*** :

Retours :

- Les aménagements concernant ce genre d'installations sont en lien avec le point 3 : « Manque d'espaces verts ». Ils dépendent également du projet de déménagement du Tennis au sein de la plaine Samson qui est toujours en réflexion. Des accords sont encore en attente. Il y a aussi une augmentation des frais en raison de la situation actuelle (crise sanitaire et guerre en Ukraine). Cela fait 10 ans que le projet est en cours et il n'est toujours pas certain puisse être réalisé. Il faut donc évaluer le budget car une augmentation de 60 % est à prévoir et, dans ce cas, cela posera un problème au niveau de l'obtention des subsides.
- Si le tennis est transféré sur la plaine Samson, l'Agora disparaîtra et d'autres petites plaines de jeux pourront être installées. Un projet de plaine de jeux est envisagé près de la rue du Cimetière.
- Un endroit de 450 m2 est nécessaire pour réinstaller une Agora. Or il n'y a pas beaucoup de terrains de cette superficie.
- Interventions citoyennes :
  - Les habitants de Grâce n'iront pas jusque-là. C'est trop éloigné. Une soixantaine de personnes ne veulent pas de ce projet ! Cela nécessite obligatoirement une voiture et l'accès est très difficile (rues en pente, état lamentable des trottoirs, accès pour les familles avec poussettes, …).
  - Ce terrain n'est donc pas adéquat. Quid d'un autre terrain ?

6. ***Local pour les jeunes et Maison des Jeunes*** :

Retours :

- Rien n'est prévu jusqu'à présent.

7. ***Trottoirs*** **:**

- Quand on parle de trottoir, on parle de la mobilité, mais il ne faut pas oublier les personnes à mobilité réduite et les poussettes. Des tas de trottoirs sont en trop mauvais état pour permettre un simple déplacement.
- Il y a également des personnes qui se rendent au marché en tirant un caddie, c'est impossible au vu de l'état de la chaussée et des trottoirs.
- Il n'y a pas de trottoir dans le zoning. Est-ce communal ou régional ?
- Les personnes qui pratiquent la marche ou la course à pied sont obligées de marcher sur la chaussée. Il faudrait envisager de se diriger vers une mobilité plus douce en incluant notamment les personnes à mobilité réduite.
- Rue Renan et rue de Loncin, par exemple, pour une personne en gadot, il devient difficile de se déplacer.
- Pourquoi certaines rues sont-elles refaites et pas d'autres (exemple la rue Voltaire a été réfectionnée et pas la rue Renan alors qu'elles sont toutes les deux des accès à l'école communale) ?
- Sentiment d'insécurité ressenti pour les piétons sur les trottoirs.
- Rue des Alliés, plusieurs problèmes se posent :
    - Les poubelles restent sur les trottoirs (déjà très étroits) ;
    - Il y a beaucoup de passages de gros camions, alors qu'il y a peu ou pas de trottoirs (certaines maisons ont des escaliers devant leur porte qui les mènent directement à la limite de la voirie), c'est dangereux ;
    - Problème de stabilité de la voirie ;
    - Problème de vitesse excessive.

Retours :

- Les autorités communales sont bien conscientes de la problématique des trottoirs. Un cadastre de la totalité de ceux-ci pourrait être prévu afin de les recenser tous et d'en évaluer leur état. Une fois ce cadastre établi, il faudrait encore budgétiser le coût nécessaire à la remise en état et soumettre une demande de subsides à la Région Wallonne.
- Un cadastre pour la répartition des compétences entre la SLGH et la Commune a été initié.
- Concernant l'entretien à charge de la SLGH, il faut savoir que celle-ci dépend de la Société Wallonne du Logement (SWL) dont elle perçoit des subsides. La SWL impose des priorités sur les logements et leur rénovation (en matière d'énergie notamment). Depuis la crise de la Covid-19, la SWL a refusé plusieurs demandes de la SLGH. Cette dernière doit suivre les directives de la tutelle.
- Au niveau de la rue des Alliés, un analyseur de trafic est en place (*Telraam*) et l'étude des résultats permettra d'envisager d'éventuels aménagements. La mobilité devra être adaptée en fonction de la délivrance du permis sur la Paire Nord (Aldi) et de l'aménagement de la place du Pérou après 2024.
- Remarques citoyennes :
    - Lorsque l'on construit sa maison, en tant que propriétaires, nous avons un délai d'un an pour construire notre trottoir. Pourquoi ne pas vérifier que cela est bien effectué par chacun et, le cas échéant, adresser un rappel ?
      →Une nouveauté a justement été mise en place à ce niveau : le nouveau propriétaire doit déposer une caution et si le trottoir n'est pas effectué, celui-ci ne récupère pas sa caution et l'Administration se charge du travail.
    - Si un cadastre est réalisé, il faudrait en informer les propriétaires. Un rappel des règles concernant les trottoirs pourrait être également envisagé.
    - Il y a des citoyens qui garent leur véhicule sur les trottoirs (surtout des camions), j'ai donc le droit de les dénoncer s'il s'agit de mon trottoir.

- L'agent de quartier ne pourrait-il pas veiller aux problématiques des trottoirs non entretenus par les propriétaires et, au besoin, effectuer un rappel des règles et/ou sanctionner ?

- Un membre du service Technique communal a suivi la formation d'agent constatateur et devrait être désigné en cette qualité afin de renforcer l'équipe.
- Concernant la vitesse, voir point 10.
- **Le service ECPC** relayera les demandes et les propositions auprès des différents services concernés, notamment concernant l'agent de quartier.

8. <u>Propreté - poubelles publiques - nettoyage quotidien – incivilités et dépôts clandestins</u>

<u>Retours</u> :

- Au niveau communal, plusieurs actions ont été mises en place, notamment :

- ***L'application « FixMyStreet »*** : elle permet de signaler les déchets via son smartphone et ils sont ramassés la semaine qui suit.
  Pour ceux qui n'utilisent pas ce dernier, une adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone fixe sont mis en place afin de signaler les dépôts : ***fixmystreet@grace-hollogne.be*** - ***04/224.53.81***.
- Plusieurs bulles à verres ont été enterrées et d'autres pourraient l'être.
- Des poubelles intelligentes sont prévues : un système prévient quand elles sont pleines. La première vient d'être installée sur la place Préalles pour une période de test.
- Il y a 140 poubelles publiques supplémentaires.
- Les personnes qui jettent leurs déchets dans les poubelles publiques, pensent faire des économies, mais ne se rendent pas compte que ce n'est pas le cas, car les déchets sauvages font augmenter le coût de la taxe communale. Par ailleurs, il faut rappeler qu'une taxe forfaitaire est payée par le citoyen, qu'il produise ou non des déchets.
- La tournée de nettoyage des rues par les agents communaux est en train d'être revue afin d'en optimiser l'efficacité.
- La Commune a investi dans l'achat d'une deuxième balayeuse.
- L'installation de caméras est prévue pour la fin de l'année.
- Des cendriers ont été placés devant différents commerces Horeca.
- La commune participe au ***Grand Nettoyage de printemps*** en partenariat avec l'ASBL ***BeWapp « Ensemble pour une Wallonie Plus Propre »*** qui a lieu chaque année.
- L'agent constatateur de la commune ainsi que les services de Police travaillent aussi dans ce domaine et un agent constatateur supplémentaire va être désigné.
- La Commune a établi une convention de partenariat avec la Ressourcerie pour l'enlèvement des encombrants.
- L'augmentation du nombre de bulles à vêtements est en réflexion.
- La problématique des déjections canines reste entière.
- Il y a donc déjà des actions mises en place, il faut continuer dans ce sens, c'est aussi une question de mentalité et d'éducation. Il faut une adhésion citoyenne car il est impossible de mettre des agents partout.

- Une citoyenne demande à connaître son agent de quartier. Le service ECPC signale les folders mis à disposition concernant ces derniers. Les citoyens aimeraient le voir de temps en temps.

9. <u>Mobilité rue Mavis- Projet immobilier</u>

- Les habitants ont reçu un courrier dans leurs boîtes aux lettres qui leur propose de prendre contact avec le service communal de l'Urbanisme.
- Ce projet immobilier aura forcément un impact sur la mobilité au sein du quartier et également sur les places de parking.

Retours :

- Ce projet a été présenté en 2019. Il sera construit derrière le Proxy Delhaize. La rue Materne sera également concernée.
- Le promoteur immobilier a le devoir de respecter et de prendre en compte plusieurs critères, et la mobilité en fait partie.
- Une réflexion approfondie de ce dossier a été effectuée.
- Les personnes concernées peuvent s'adresser directement au service communal de l'Urbanisme.

10. *Possibilité de créer une rue cyclable*

- Des aménagements pour la mobilité douce autour de la Place du Pérou pourraient-ils être envisagés (rue cyclable, voies cyclables en sens unique (SUL), Place du Pérou en un seul sens de circulation – comme un grand rond-point, …)? Ces aménagements auraient un impact positif, notamment sur la réduction de la vitesse.

Retours :

- Rappel de ce qu'est une rue cyclable : vitesse limitée à 30km/h, vélos prioritaires sur tous les usagers de la route (même sur les piétons). Celle-ci peut-être une bonne solution lorsque la voirie et son utilisation le permettent (ex : grand centre urbain). Son aspect règlementaire est assez complexe.
- **Le service ECPC** relayera les demandes et les propositions auprès des différents services concernés.

11. *Vitesse en général et vitesse dans la rue Lairisse*

- Pourquoi n'y a-t-il plus de flash rue Joseph Heusdens où la vitesse y est excessive ?
- Vitesse excessive également au niveau des rues Lairisse, des Alliés et du Charbonnage.

Retours :

- Vitesse rue Lairisse : un comptage a déjà été effectué. Il en ressort qu'il n'y a pas de dépassement significatif de la vitesse (entre 40 et 45 km/h de vitesse moyenne).
- Le flash rue Joseph Heusdens n'était pas efficace car les automobilistes ralentissaient à son approche et accéléraient dès l'avoir dépassé. En revanche, plusieurs d'entre eux ont été verbalisés par les agents en fonction au sein de la voiture banalisée de la Zone de Police.
- Pour information : afin de se rendre compte de la vitesse réelle (et non ressentie), des systèmes de comptage existent :

- Un dispositif de comptage à court terme (sur une période d'une semaine par exemple). Il permet de récolter toute une série de données qui doivent être analysées pour pouvoir envisager des solutions concrètes sur base de ces données vérifiées. Après cette 1ère phase de constat, un rapport avec des propositions de mise en place doit être transmis aux services du SPW, pour accord, afin de lancer une éventuelle phase de test. Ce système de comptage a un coût important et un suivi logistique conséquent.
- Un nouvel outil est mis à disposition, avec Liège Métropole (instance supracommunale), ***Telraam*** ! C'est un système léger d'**observation de la circulation**. Il permet d'avoir une vision utile, globale et anonyme de la mobilité (+ d'informations sur : telraam.net).
- La commune de Grâce-Hollogne dispose de 10 boîtiers (caméras) installés chez des citoyens pour une durée d'un an et qui réalisent des statistiques.
- Ces outils ont permis de se rendre compte que sur 15000 voitures par jour, moins de 10 % dépassent la vitesse autorisée. 90 % des véhicules respectent donc la limitation de vitesse.
- Pour tenter de solutionner la problématique des 10% restants, une voiture banalisée de la police circule.

- Une citoyenne demande la mise à disposition de cet outil dès qu'il y en aura un de disponible.

12. ***Barrières rues Voltaire et Renan (rues scolaires)***

Retours :

- La phase test des rues scolaires s'est révélée être une réussite. Les retours, de manière générale, sont positifs même s'il restera toujours quelques personnes mécontentes. Son règlement a donc été voté et approuvé par le Conseil communal et des barrières fixes ont été implantées. Voici ses objectifs et les bénéfices qu'elle apporte :
    - Sécurise vraiment la rue, c'est plus sain pour les enfants et cela les met moins en danger ;
    - Apprentissage de la structuration spatiale ;
    - Prise de responsabilité et d'autonomie ;
    - Amélioration de la santé physique et mentale (prendre l'air, se dépenser, bouger) ;
    - Diminution de la pollution olfactive et sonore ;
    - Echanges et tissage de liens entre les parents et les enfants, …
- Malheureusement le bon fonctionnement de cette rue scolaire est tributaire des effectifs humains. En effet, pour que ce projet fonctionne, il a besoin de personnes volontaires qui assurent la sécurité et permettent l'ouverture et la fermeture des barrières. A cet effet, des surveillants habilités ont été engagés, mais ils sont trop peu nombreux et, à l'heure actuelle, plus aucun n'est disposé à effectuer cette tâche.
- Le parking aménagé par la SLGH pour son personnel libère des places de stationnement pour les parents et les riverains.
- Retours citoyens :
    - Pourquoi ne pas mettre en place un système de carte riverain ?
    - Concernant les surveillants habilités, on relève un manque de respect et de considération de la personne de la part de citoyens mécontents. C'est déjà un statut difficile avec peu de reconnaissance et ils doivent en plus subir des comportements agressifs. Même les policiers venus en renfort ont été traités de manière irrespectueuse. Il faudrait peut-être trouver des volontaires prêts à assumer le rôle de surveillant habilité au sein même des quartiers, afin de limiter les déplacements et de permettre à la personne chargée de ce rôle d'être directement sur place.
    - Depuis certains aménagements, le bus scolaire serait obligé d'entrer dans la rue en marche arrière car il n'aurait plus l'opportunité d'effectuer une manœuvre afin d'opérer un demi-tour. Cela est-il cohérent et sécurisant pour les enfants ?
- **Le service ECPC** relaye les questionnements et les observations aux personnes concernées.

13. ***Divers***

- *Nuisances sonores* : de jour comme de nuit certains citoyens utilisent des machines (tondeuses, tronçonneuses, baffles pour la musique, …) qui provoquent des nuisances. Vu qu'on interdit déjà, au sein des cités, le compostage et les poules, ne peut-on pas interdire les nuisances sonores (en fonction des décibels occasionnés par exemple) ?

Retours :

- Le règlement général de police administrative se trouve sur le site internet de la commune : https://www.grace-hollogne.be/ma-commune/securite/police/rgpa/reglement-general-de-police-administrative-applicable-au-1er-mars-2017.pdf - Chapitre 2 - Lutte contre le bruit (à partir de l'article 305, page 48).

- *Réduction de l'énergie dans les travaux publics* :

Retours :

- Cinquante millions d'euros par an sont affectés à la réduction de l'énergie. Mais tout ne peut pas être rénové d'un coup, il faut procéder par étape.

- La rénovation de certains bâtiments communaux va déjà dans ce sens. Un contrat a été signé avec RENOWATT (cellule d'achat de la Région) pour la rénovation de 6 bâtiments. Plusieurs subsides spécifiques seront dédiés aux écoles, administrations et halls sportifs.
- Au niveau de la SLGH, les logements sociaux sont également visés. Un budget de 21.000.000€ est attribué pour la rénovation énergétique des logements sociaux.
- L'installation d'un éclairage LED est en cours.

- *Un Conseil consultatif des aînés est-il prévu sur la commune ?*

Retours :

- La mise en place d'un Conseil consultatif demande beaucoup de démarches et est un processus très réglementé. Le service ECPC compte y travailler pour un lancement probable en 2023.

Retours des questionnaires :

Le dépouillement des questionnaires que vous nous avez remis nous permet de constater que, sur **10 questionnaires rendus**, **10 d'entre vous souhaitent que les consultations citoyennes par quartier soient programmées de manière régulière et permanente**.
Nous vous proposons donc de nous réunir de nouveau pour un autre petit-déjeuner convivial, un samedi, fin de l'année 2022 (sous réserve de la disponibilité des locaux, des intervenants et de l'acceptation du Collège communal).
Ainsi, un retour des démarches effectuées jusqu'à présent, à la suite de notre première rencontre et de sa continuité, pourra être réalisé.
Les modalités d'organisation de cette rencontre seront publiées en temps utile.

Le Service ECPC (Égalité des Chances- Participation Citoyenne) :

Rue de l'Hôtel communal, 28
04/225.59.26
geraldine.plumacker@grace-hollogne.be - 0474/77.61.45
jessica.baillien@grace-hollogne.be - 0484/36.27.14